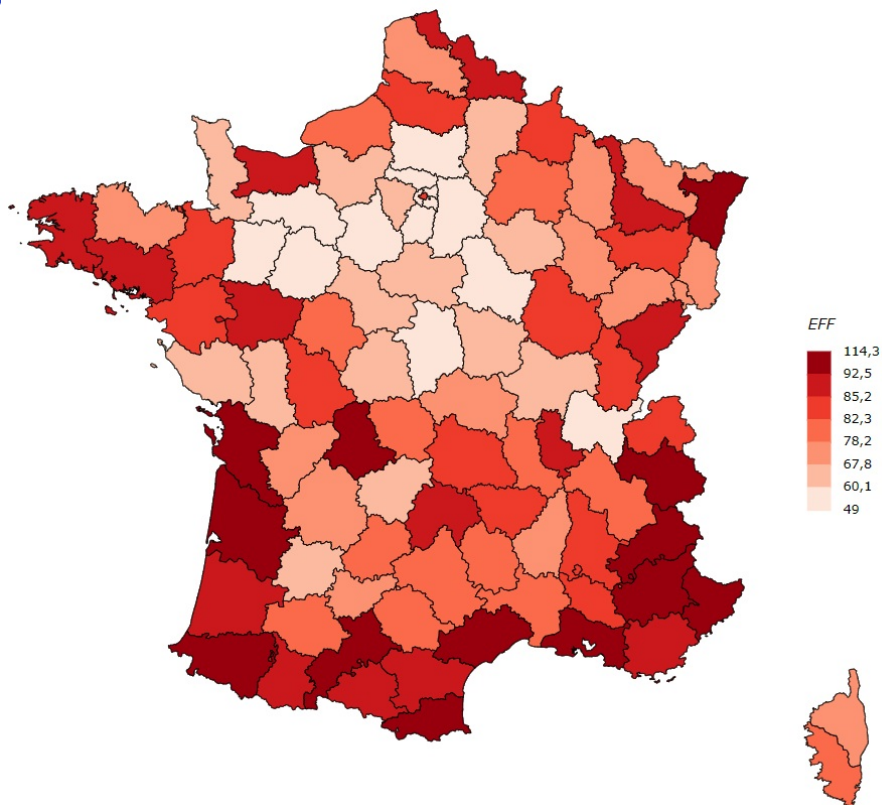


9 février 2022

- Le chantier invisible de la lutte contre les déserts médicaux
- Les avancées de la feuille de route en santé mentale
- Les applis en santé mentale ont le vent en poupe
- ORPEA transformée en "société à mission" ?
- Soins à domicile, les mauvais comptes de la Cour des comptes
- Le Bon cru du Défi de janvier !

## Le chantier invisible de la lutte contre les déserts médicaux

Nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants (2020) Source : Ameli



Les déserts médicaux sont la principale préoccupation des maires a reconnu en novembre dernier Emmanuel Macron, tout en excluant toute solution contraignante pour le corps médical. Pas une semaine sans que des associations de patients, des élus territoriaux ou des parlementaires n'interpellent le gouvernement sur cette question, une partie de l'opinion publique étant favorable à la contrainte à l'installation pour les jeunes médecins. Et pourtant, la lutte contre les déserts médicaux fait l'objet d'une vraie mobilisation ?

[LIRE L'ARTICLE](#)

## SANTÉ MENTALE

### Les petits pas de la feuille de route en santé mentale

Le 21 janvier dernier, l'actualisation de l'état d'avancement des 37 actions de la « [Feuille de route en santé mentale 2018](#) » a été présentée devant le Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie (CSSMP). Pour le Délégué ministériel chargé de conduire la mise en œuvre de cette Feuille de route, Franck Bellivier, « Des changements de paradigme dans l'organisation des parcours des patients se confirment à travers les innovations dans le cadre des appels à projets nationaux, le déploiement de la Réhabilitation Psychosociale (RPS), dans le cadre d'une démarche « rétablissement » fondée sur des données probantes, le déploiement des [Infirmiers en Pratiques Avancées \(IPA\)](#) formés en santé mentale, et la [prise en charge par l'assurance maladie de séances chez le psychologue](#). »

Face au déficit d'attractivité de la psychiatrie, qui se traduit par un déficit d'internes de la spécialité, la réforme du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Psychiatrie (DES) et l'augmentation des contingents d'Hospitalo-universitaires seront-elles suffisantes ?

Deux autres chantiers émergent de la Feuille de route ; la mise en œuvre des Plans territoriaux en santé mentale (PTSM), qui ont pour objet de remettre à plat l'organisation des soins actuelle (voir ci-dessous), et la réforme de la tarification des établissements psychiatriques. Celle-ci reposera dorénavant sur trois composantes populationnelles, d'activité et spécifiques (qualité, nouveaux projets...). L'objectif est d'harmoniser la tarification des établissements publics et privés et de réorienter les soins psychiatriques vers les prises en charge à domicile.

## EN BREF

- **Le marché des applis de santé mentale a le vent en poupe.**

Accessibles sans rendez-vous préalable, souvent gratuits et toujours disponibles, ces outils promettent de répondre à la recrudescence des demandes de soins en santé mentale depuis le début de la pandémie de Covid-19. Mais ces applis interrogent la relation soignant-soigné. Déborah Sebbane, psychiatre et directrice du Centre collaborateur OMS de Lille, Karine Chevreul, chercheuse Inserm qui coordonne l'expérimentation de l'appli « [Stop/blues](#) » et Xavier Briffault, sociologue, chercheur CNRS, donnent leur avis sur le développement des outils numériques dans le [magazine de l'Inserm](#).

La commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux (qui dépend de la Haute autorité de santé) a jugé que la psychothérapie numérique [Deprexis](#) du laboratoire pharmaceutique Ethypharm était inéligible à une prise en charge transitoire de l'assurance maladie. La [HAS](#) a estimé que « l'utilisation de la psychothérapie numérique Deprexis n'est pas susceptible d'apporter une efficacité cliniquement pertinente et un effet important au regard desquels leurs effets indésirables sont acceptables » (Source : [Ticpharma](#)).

- **Les établissements psychiatriques présentent d'importantes disparités en matière de coercition :** tandis que des établissements y recourent fréquemment, d'autres ne l'emploient qu'exceptionnellement.

[La recherche Plaid-Care](#) (Psychiatrie et libertés individuelles) étudie le fonctionnement des établissements psychiatriques n'ayant pas ou peu recours à des mesures de contrainte, afin de dégager les leviers d'une discipline plus respectueuse des libertés individuelles.

- **La Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL)**

a écrit le 13 janvier au ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, pour l'alerter sur la situation des personnes enfermées, dans les hôpitaux psychiatriques notamment, avec la vague de l'épidémie de Covid-19 liée au variant Omicron. (Source : [Psycom](#))

## VOUS AVEZ PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION D'UN PTSM, VOTRE TÉMOIGNAGE NOUS INTÉRESSE

Selon la loi ([L3221-2 Code de la santé publique](#)), les PTSM sont élaborés et mis en œuvre à l'initiative des professionnels et établissements travaillant dans le champ de la santé mentale. L'association « Santé à voix haute » recueille des témoignages de soignants ayant participé à l'élaboration d'un PTSM. Un webinaire sera organisé au cours du premier semestre sur cette problématique (Adressez-nous un mel [lasanteavoixhaute@gmail.com](mailto:lasanteavoixhaute@gmail.com) pour nous faire part de votre expérience).

## ORPEA transformée en "société à mission" ?

4,3 milliards € de chiffre d'affaires en 2021, 1156 établissements dans 23 pays, 116 000 lits dont 26 000 en construction ; l'appétit des dirigeants du groupe ne semblait pas avoir de limite jusqu'à la publication des bonnes feuilles de l'ouvrage de Victor Castanet « Les Fossoyeurs », le 24 janvier dernier. Le cours ORPEA valait 33 € l'action le 9 janvier contre 120 € il y a un an. Le groupe a perdu plus de la moitié de sa valeur boursière. Et il n'est pas le seul ; son concurrent, Korian, est également orienté très fortement à la baisse (- 36 % depuis le 1er janvier).

La journaliste Élise Lucet a annoncé à son tour une émission de TV sur ce sujet et des annonces régulières paraissent dans la presse pour dénoncer les pratiques peu vertueuses de certains EHPAD. Des plaintes collectives vont être déposées contre les groupes Orpea et Korian, et le gouvernement a ordonné deux enquêtes différentes confiées à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (Igas) et à l'Inspection Générale des Finances (Igf), dont les résultats devraient être connus mi-mars.

Faut-il faire le procès d'un (ou plusieurs) groupes ayant des pratiques frauduleuses (ce qui reste à démontrer) ou s'agit-il, une fois de plus, de dénoncer les conséquences d'un sous-financement chronique du secteur ou encore de mettre en cause les moyens insuffisants consacrés au contrôle des EHPAD ?

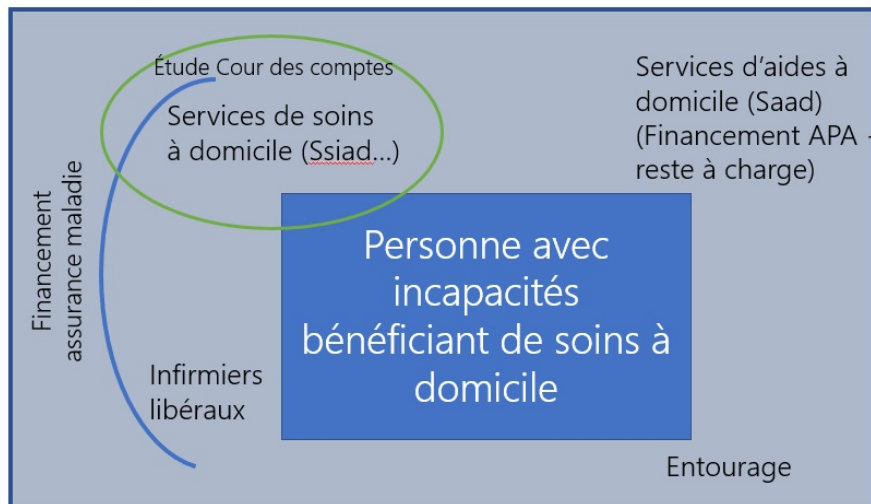
[Mirova](#), détenteur de 3,9% d'Orpea, réclame dans une lettre ouverte une refonte de la gouvernance du groupe et l'adoption du statut de **société à mission**, proposition reprise par Armand Hatchuel, Professeur à Mines

ParisTech-PSL Université dans une [tribune](#) du Monde. Le PDG d'Orpea a déclaré le 9 janvier qu'il partageait "pleinement" les préoccupations de Mirova et qu'il soumettrait au conseil d'administration l'ensemble des propositions de Mirova.

## Soins à domicile : les mauvais calculs de la Cour des comptes

Réalisée à la demande du Président de la commission des affaires sociales du Sénat, l'enquête de la Cour des comptes (CC) « [Les services de soins à domicile](#) (SSIAD...), une offre à développer dans une stratégie territorialisée de gradation des soins » cherche à analyser l'offre de soins à domicile et s'interroge sur les conditions de tarification de ces activités. La CC considère que les comparaisons internationales ne sont pas d'une grande utilité dans la mesure où elles ne prennent pas en compte les contextes particuliers à chaque État. On peut également s'interroger sur les comparaisons effectuées pour la France. En effet, les comparaisons de taux d'équipement en Services de soins à domicile entre départements de la CC ne prennent pas en compte les soins à domicile effectués par les infirmiers libéraux et les centres de soins infirmiers (voir graphique ci-dessous) qui ont une part prépondérante dans le suivi des personnes dépendantes au domicile (211 millions de toilettes en 2020).

Schéma représentant les différents intervenants offrant des soins à domicile



Santé à voix haute

## ACTEURS

- **Isabelle Derrendinger** a été élue à la présidence du Conseil national de l'Ordre des sage-femmes, succédant ainsi à Anne-Marie Curat. Elle est depuis 2011 directrice de l'école des sage-femmes de Nantes.
- Le **Dr Christophe Schmitt** (Président de la Commission médicale d'établissement du Centre hospitalier de Jury en Moselle), a été élu président de la conférence nationale des présidents de CME de CH spécialisés en psychiatrie.
- Le **Dr Gregory EMERY**, conseiller médical auprès du directeur général de la santé depuis août 2021, a été nommé directeur général adjoint de la santé.
- **Mme Anne-Marie Brocas**, ancienne directrice de la DREES, et ancienne Présidente du Hcaam, est décédée.

## BRÈVES

### E SANTÉ

- Après une période d'expérimentation dans plusieurs départements (Loire-Atlantique, Haute-Garonne, Somme), le ministère de la santé et l'assurance maladie ont lancé officiellement le 3 février « [Mon espace santé](#) », dossier informatique qui comprend le dossier médical du patient, une messagerie sécurisée, bientôt un agenda partagé ainsi qu'un magasin d'applications de santé. Une version « mobile » sera disponible au cours du premier semestre 2022 (Source : [Ticpharma](#)).

### ADDICTION

- **Bon « cru » pour le défi de janvier 2022**, selon la [Fédération addiction](#). Le Défi de Janvier 2022 a obtenu deux fois plus d'inscrits (16 000) qu'en 2021,

15 000 téléchargements de l'app Try Dry (+9 % par rapport à 2021). On peut aussi découvrir à cette occasion [l'évaluation qualitative de Santé publique France](#) du Défi de janvier 2021.

- **Le lobbying de l'industrie de l'alcool.** Une étude publiée ce 1er février dans « [The Lancet Global Health](#) » apporte des preuves scientifiques du lobbying de l'industrie de l'alcool, et démontre comment elle parvient à imposer son argumentaire dans des discussions internationales, au détriment des considérations sanitaires, et en toute opacité. (Source : Quotidien du Médecin)

## NUTRITION

- Des [travaux](#) associent pour la première fois l'alimentation bio avec une réduction significative de ce phénomène impliqué dans différentes pathologies chroniques, en particulier certains cancers, maladies neurodégénératives, ou encore le diabète. [Le Monde.](#)
- Des [chercheurs](#) ont calculé qu'en optant à l'âge de 20 ans pour un régime riche en légumineuses, céréales complètes et fruits et légumes, le gain potentiel est de plusieurs années de vie supplémentaires. [Le Monde.](#)

## ORGANISATION DES SOINS

- La [certification hospitalière mise en question](#), en cette période de crise ! Jusqu'à présent, la certification au sein des établissements de santé faisait consensus ! « La Haute Autorité de santé persiste à faire procéder à des évaluations « en 15 objectifs », en dépit de la situation de tension due au Covid-19, et sans se préoccuper des conditions de travail des personnels », dénonce un collectif de plus de 200 soignants dans une tribune au « Monde ».
- Vingt nouveaux centres de santé et maisons de santé dits "participatifs" (ou « santé communautaire ») ont été labellisés, s'ajoutant aux six centres préfigurateurs. Ces lieux "adaptés à la prise en charge des populations des territoires défavorisés" sont situés dans un quartier de la politique de la ville ou à proximité. Un [arrêté du 28 janvier](#) fournit leur cahier des charges et schéma de financement. [Communiqué du ministère de la santé.](#)
- **Pour un dépistage expérimental du cancer du poumon.** L'analyse des nouvelles données disponibles montre que le dépistage par scanner à faible dose chez les personnes fortement exposées au tabac conduit à une réduction de la mortalité spécifique. Ceci amène la [HAS à actualiser son avis](#) et à encourager la mise en place d'expérimentations en vie réelle.

## TERRITOIRES

- L'hôpital de Laval (Mayenne) va être reconstruit. Le lundi 31 janvier, le médiateur Daniel Moinard (ancien directeur général du CHU de Toulouse), missionné par le Premier ministre, a rendu son [rapport](#) relatif à l'offre de soins en Mayenne. 80 millions € vont être consacrés à la construction d'un nouvel hôpital à Laval (le projet est estimé à 107 millions €), car sa réhabilitation n'est pas envisageable. 12 millions € seront destinés à la modernisation du centre hospitalier du Nord-Mayenne, 1,5 millions € pour financer l'extension des urgences de Laval, 2 millions € pour les EHPAD de Laval et 5,5 millions € pour l'achat de matériel médical. Des liens plus étroits seront établis avec le CHU d'Angers pour renforcer l'offre de soins. Source : [Oxygène.](#)

## ENVIRONNEMENT

- Un groupe d'expert a calculé un score composite d'environnement pour l'Ile-de-France, décomposée en 48 000 « mailles ». Réduire les inégalités sociales et environnementales de santé constitue un objectif du troisième Plan régional de santé environnement (PRSE3), qui nécessite de repérer les secteurs qui concentrent et cumulent les pollutions et nuisances environnementales. Cette [étude](#) a été pilotée par l'ORS, Ineris et le département environnement de L'Institut Paris Region.
- Toujours en Ile-de-France, selon [AirParif](#), le trafic routier est la principale source d'émission – avec le chauffage au bois en hiver – des particules ultrafines, malgré leur dangerosité. Celle-ci est deux à trois fois plus élevée en ville qu'à la campagne (Source : Le Monde)

## COMPLÉMENTAIRES

- En 2020, les remboursements des soins par les assurances santé complémentaires ont plongé de 7,9 %, selon le [rapport annuel de la Drees](#). Une baisse inédite à mettre en relation avec le recul de la consommation de soins de ville, qui a débuté lors du premier confinement. Cette diminution a été en partie comblée par les provisions que les complémentaires ont réalisées pour s'acquitter de la contribution exceptionnelle de 1,5 milliard € pour les dépenses liées à l'épidémie de Covid.

## DONNÉES DE SANTÉ

- L'[assurance maladie](#) a modifié les modalités d'accès aux Tableaux de données et publications de son site internet, pour cinq catégories d'information : dépenses d'assurance maladie, professionnels de santé

libéraux (démographie, activité, patientèle), pathologies, médicaments et dispositifs médicaux, risques professionnels et sinistralité.

### Santé à voix haute #

Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.  
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.  
**S'inscrire.**

### Désinscription

Envoyé par

 sendinblue

© 2022 La santé à voix haute